



10, quai de Rives

74200 – Thonon

Mail : [association.lacpour tous@gmail.com](mailto:association.lacpour tous@gmail.com)

Site : <http://lacpour tous.fr>

Thonon, le 22 octobre 2014

Monsieur le Maire de Lugrin,

Nous avons été sollicités par une nouvelle adhérente qui nous a signalé un problème de nouveau blocage de cette servitude de marchepied sur votre commune au-delà de la plage publique en direction de Meillerie sur une portion qu'elle avait l'habitude de parcourir le long du littoral de Lugrin.

Deux clôtures conséquentes ont été posées il y a environ un mois à l'Est et à l'Ouest de la propriété du 77, 79 D1005 74500 LUGRIN, et se finissent au dessus de la limite des hautes eaux par deux éventails de barres métalliques. Des portails ont bien été mis en place au niveau de la servitude de passage, servitude prévue par la loi pour les marcheurs en bordure de l'espace public d'état du lac (Article L2131-2 du code général de la propriété des personnes publiques). Les portails sont cadennassés !

Ces clôtures ont du faire l'objet d'une déclaration préalable..

Cette déclaration a-t-elle été effectivement déposée en mairie de Lugrin ?

Si elle a été faite, peut on connaître votre réponse ? Lui avez-vous signifié son obligation de construire en respectant la servitude de marchepied et ses conditions à savoir un passage libre de 3,25 m en bordure du lac et au dessus des plus hautes eaux, conformément au plan et à la servitude mentionnée dans le PLU.

Quoiqu'il en soit, auriez-vous l'obligeance de rappeler au propriétaire ses obligations pour le respect de la loi.

Nous souhaitons une rencontre avec vous avant les municipales pour examiner ensemble l'application de la servitude de marchepied sur votre commune et sa continuité avec les communes voisines. ~~Et~~, Nous souhaitons faire le point sur la situation sur l'ensemble de votre commune. Merci de nous proposer une date de rendez-vous.

Nous tenons à votre disposition un modèle de lettre qui pourrait être adressé aux autres riverains pour réussir, comme dans plusieurs des communes lémaniques ,à rendre le passage possible pour tous, le long de notre beau lac Léman.

Vous trouverez sur les documents suivants :

Le plan avec le lieu du problème nouveau de blocage de la servitude avec Adresse, N° du cadastre, position GPS et photos actuelles.

Veillez agréer, monsieur le maire, nos respectueuses salutations.

Pour son conseil d'administration, le président de l'association,

Jean-Paul Lugrin.



→ Nouvelles grilles et éventails interdisant le passage

Adresse :

O.Mudry et S.Feldeisen N°77 & 79 D1005 74500 Lugin

Blocage 1 46°24'22.72"N 6°40'26.12"E

Blocage 2 46°24'24.71"N 6°40'32.67"E

Parcelles cadastrées 1, 2, 3, 4, section AH lieu-dit Les Bois de Rys.

